

Je suis, Messieurs, fort sensible à l'attention & à la confiance que vous me marquez dans votre Lettre en date du 15. du mois dernier. Le soin que vous y prenez pour prouver la pureté de vos vûes en est effectivement la preuve. Celles que vous avez déjà données précédemment de vos bonnes intentions, jointes à ce que vous m'en écrivez ne laissent sur ce point aucun doute. Animé moi-même des sentimens d'une sincère amitié pour la République, instruit d'ailleurs que ceux de l'Impératrice de Russie sont les mêmes ; concert qui est le plus sûr moyen de maintenir la constitution, la liberté & la tranquillité du Royaume de Pologne : je n'ai pu apprendre sans la plus vive satisfaction, les témoignages que vous avez donnés de votre prudence, en ne prenant point de part aux démarches précipitées de quelques-uns de vos Compatriotes. Je ne doute pas qu'en continuant de suivre les mêmes errements, vous ne réussissiez à maintenir la paix & la tranquillité dans votre Patrie, pour la conservation de laquelle je prends moi-même un vif intérêt. Sur ce je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous prenne en sa sainte garde.

L'adresse étoit :

A Messieurs les Evêques, Palatins, Castellans & Sénateurs du Royaume de Pologne & du grand Duché de Lithuanie.

COURLANDE. On n'a rien ce mois-ci à ajouter à ce qui a été rapporté de ce Duché dans notre dernier Journal, si ce n'est que l'Impératrice de Russie ayant toujours à cœur de finir son entreprise, qui étoit d'en assurer la possession à Mr. de Biren ; elle y a réussi. La Diette de Pologne a conclu que ce Duc & ses descendans mâles ,